

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 JUIN 2019

**Présents :** Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

**Excusés :** Eveline DAVIN (procuration à Alain TERRAIL), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX, Lucette NURIT (procuration à Bernard BRUNET)

**Secrétaire de séance :** Xavier CHOVIN assisté par Lionel GALLIANO, directeur général des services

Neuf membres du conseil municipal enfants sont venus présenter le projet Nettoyons la nature qui consistera cette année encore à organiser un grand nettoyage du village. Les participants se verront offrir un mousqueton-boussole et une carte-cadeau pour les gagnants. La séance est ouverte à la suite de cette présentation.

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2019**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité.

### **2. Finances – Décision modificative du budget**

Le maire explique qu'il convient de modifier le budget :

- En fonctionnement pour ajuster le montant des contributions directes et des dotations en recettes ainsi qu'inscrire une dépense nouvelle pour la dématérialisation des marchés publics
- En investissement pour le raccordement des WC publics au réseau d'assainissement, l'achat d'un aspirateur à feuille dont le montant inscrit au budget est un montant hors taxe, des remboursements sur des trop-perçus de taxe d'aménagement et de subvention de l'Etat

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la décision modificative du budget qui s'équilibre à hauteur de 7 564 euros.

Olivier ROCHAS quitte la séance à 19h30 et y retourne à 19h31 accompagné de Claire LOROUE.

### **3. Finances – Convention avec le Service public des énergies dans la Drôme (SDED)**

Alain TERRAIL rapporte qu'en 2017, la commune avait passé une convention avec le SDED pour un enfouissement de réseaux aux Genceaux. Les travaux ont entraîné un léger surcoût qui a été prévu au budget mais le comptable demande que le conseil municipal délibère pour accepter le nouveau montant soit 17 383.81 au lieu des 15 676. 97 euros initiaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux supplémentaires et le surcoût entraîné.

### **4. Finances – Demande de fonds de concours**

Le maire indique que ce point initialement prévu lors du dernier conseil avait dû être reporté faute des devis nécessaires. Il rappelle que Valence Romans Agglo a accordé une enveloppe supplémentaire de fonds de concours pour la somme de 43 000 euros à Montmeyran. Aujourd'hui, il est proposé au conseil de la mobiliser pour financer des travaux de voirie selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux	Financements	
91 145.10 euros	Subvention	43 000 euros
	Auto-financement	48 145.10 euros

Isabelle VATANT demande quelles seront les voiries concernées. Le maire explique qu'il s'agit du chemin et de l'impasse de Ranchi, de la rue Milhan, du chemin des Crottes et du chemin des Gardons. Cela concernera également la fin du parking du champ de foire et la continuité du cheminement piéton le long de l'ancienne crèche et devant la maison du pasteur.

Isabelle VATANT souhaite connaître la date des travaux sur le chemin de Ranchi. Le maire indique qu'il fallait préalablement au lancement des travaux procéder à la demande de fonds de concours ; les travaux pourraient donc débuter en septembre. Olivier ROCHAS précise que c'est important pour le parcours de la Drôme Classic. Le maire précise que cette course aura lieu début 2020 et que les travaux seront achevés fin 2019. André KEMPF ajoute que les organisateurs de cette course sont très pointilleux. Le maire explique qu'emprunter le chemin de Ranchi permettrait de ramener cette course dans le centre du village.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- ✓ solliciter un fonds de concours pour un montant de 43 000 euros
- ✓ d'autoriser le maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour solliciter et percevoir le-dit fonds de concours

#### **5. Finances – Demande de subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)**

Le maire explique que dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et au même titre que pour le portail d'entrée du groupe scolaire, les travaux de clôture de l'enceinte de l'école maternelle pourraient être subventionnés par l'Etat. Ces travaux sont demandés à juste titre par l'école. Le taux de financement pourrait varier entre 20 et 80 %,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à faire cette demande de subvention et à signer tous actes afférents.

#### **6. Finances – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du Département à la commune pour l'aménagement des Genceaux**

Le maire rappelle l'historique de ce dossier et informe le conseil que dans le cadre de la sécurisation de l'entrée du village par l'avenue des Genceaux, le Département propose de déléguer à la commune la partie des travaux qui relève de sa compétence à savoir la couche de roulement de la chaussée. Ainsi, la commune suivra l'avancée des travaux et paiera les factures qui seront ensuite remboursées par le Département pour un total de 84456 euros. A cette fin une convention doit être passée entre la commune et le Département. Le devis estimatif joint est basé sur les prix fixés par le Département.

Le marché a été passé en 2017. Il y aura donc une actualisation des prix mais qui restera globalement inférieure aux prix pratiqués actuellement.

André KEMPF demande si le panneau d'entrée dans l'agglomération sera reculé. Le maire répond par l'affirmative.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ✓ d'approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre le département de la Drôme et la commune de Montmeyran
- ✓ d'autoriser le maire à signer la convention et tous actes afférents

#### **7. Domaine – Acquisition d'une parcelle appartenant au Département**

Alain TERRAIL indique que le Département propose de céder pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée AT 918 issue de la division de la parcelle AT 78 sise rue du docteur Nivière et qui constitue une placette aménagée, la parcelle AT 917 restant propriété du Département et versée

dans le domaine public de la RD 538A. La procédure serait effectuée par un acte administratif réalisée par le Département et n'engendrerait donc aucun frais.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ✓ l'acquisition pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée AT 918
- ✓ d'autoriser le maire à signer tous actes afférents

## **8. Enfance-Jeunesse – Convention avec la CAF**

Le maire précise que la convention d'objectif qui lie la CAF et la commune pour son accueil de loisirs et sa périscolaire est arrivée à échéance le 31 décembre 2018 et qu'il conviendrait de la renouveler.

Claire LOROUE demande quelle somme cela représente pour la commune. Lionel GALLIANO, indique que cela représente 50 centimes par heure de présence enfant. Le maire ajoute que le nombre de places disponibles a été augmenté. Isabelle VATANT précise que ce n'est pas suffisant pour répondre à la demande et que le problème se pose aussi à la cantine. Le maire indique qu'arrivant en fin de mandat, ce dossier ne sera pas lancé mais que des demandes de financement pourront être faite en vue d'un agrandissement de la périscolaire dès 2019 pour permettre à la nouvelle équipe de disposer de financements si les subventions sont accordées.

Claire LOROUE demande si la place nécessaire existe. Le maire explique qu'il y a suffisamment d'espace autour de la périscolaire existante. Pour ce qui est de la cantine c'est plus complexe. Il ajoute qu'au total dix neuf places supplémentaires ont été ouvertes en périscolaires. Isabelle VATANT indique que ce n'est pas qu'un problème de locaux ; il faudra aussi les effectifs correspondant pour encadrer les enfants. Claire LOROUE demande si c'est la CAF qui détermine le nombre d'enfants pouvant être accueillis. Lionel GALLIANO répond que ce nombre est fixé par la Direction départementale de la cohésion sociale et la Protection maternelle infantile.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention et tous actes afférents

## **9. Tirage au sort des jurés d'assise**

Ont été tirés au sort sur la liste électorale générale les numéros : 830, 2102, 675, 2030, 640 et 1810.

## **10. Compte-rendu des syndicats et commissions**

Annabelle DUPRET et le maire quittent la séance à 20h18 pour raccompagner les membres du conseil municipal enfant et reviennent à 20h20.

André KEMPF explique que la livraison des dix panneaux patrimoine a pris du retard. Le maire indique que l'idéal aurait été de pouvoir les poser avant la visite des Allemands à Pentecôte. Isabelle VATANT propose de coupler l'inauguration de ces panneaux avec celle des défibrillateurs et des WC publics du Champ de foire

André KEMPF et Alain TERRAIL font un point sur l'arrivée de la fibre prévue en 2020 à Montmeyran indiquant qu'Orange est maître d'ouvrage. Il y a déjà un déploiement en aérien entre Montmeyran et La Baume Cornillane.

André KEMPF indique que Valence Romans Agglo a fait une étude sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) concernant l'ensemble de son territoire dont il ressort qu'entre 2013 et 2019 toutes les communes ont touché moins de DGF. Le maire ajoute que concernant Montmeyran, la perte se monte à 49 euros par habitant. Laurent TERRAIL demande quelle est la perte pour l'agglomération. Le maire répond qu'elle se monte à peu près à un million d'euros. Isabelle VATANT demande s'il existe une réflexion sur les critères. Le maire précise que c'est l'Etat qui décide. Isabelle VATANT considère qu'il y a de plus en plus de difficulté à tenir les équilibres financiers.

## 11. Questions diverses

Pierre LOUETTE propose qu'une rue soit baptisée au nom de Jean-Marie GORCE. D'autres conseillers relaient cette idée en indiquant que cela pourrait aussi être le cas d'un site ou d'un bâtiment. Le maire précise qu'un hommage lui a été rendu en présence de ses neveu et nièce, d'une délégation allemande, du comité de jumelage.

Le maire indique qu'une délégation allemande était présente au cours de la cérémonie de passation de commandement entre Pierre CHASTAING Laurent TACI à la caserne des sapeurs-pompiers. Le maire remercie Pierre CHASTAING pour son travail et son investissement.

Carole de JOUX annonce que découvrir avec vous organise le week-end des peintres et sculpteurs.

Le maire ajoute que deux classes de Montmeyran ont participé au Tour de la Drôme à Vélo tandis que deux autres classes étaient accueillies à Montmeyran.

La séance est levée à 20h40